



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'OISE
Arrondissement de SENLIS

Envoyé en préfecture le 15/10/2025
Reçu en préfecture le 15/10/2025
Publié le 16/10/2025
ID : 060-216003434-20251008-D63_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
Quorum = 15 Nombre de présents = 20 Nombre de pouvoirs = 6 Nombre de votants = 26		

Séance du 8 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le huit octobre
à vingt heuresle Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA Nicolas – Maire

N°63

Date de convocation
2 octobre 2025

PRESENTS : M. MOULA N., Mme KLOECKNER C., Mme CARON V., M. GURDALA J-N.,
Mme CHANI Y., M. TSCHANHENZ R., Mme PALANIAYE D., M. BARBIER J-M.,
M. MARCHAL J-M., M. FACQ J-M., M. ROUX M., Mme PAUL G., Mme WILLI F.,
Mme PENING B., Mme GAUTIER A., M. HERBLOT D., Mme VERBRUGGHE V.,
M. BENGHOZI P-Y., Mme ERNAULT E., M. RESSIAN F.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme DESMETZ C. par M. MARCHAL J-M.
Mme HARDY A-L. par Mme KLOECKNER C.
M. AGOSTINI L. par Mme CARON V.
Mme WOLF A-S. par Mme PENING B.
M. HENRIQUET S. par Mme WILLI F.
M. RENARD E. par M. RESSIAN F.

ABSENTS : M. GOUJARD A., M. NADIM F., M. ALBARET J-C.

Secrétaire de séance : Mme CARON V.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

OBJET : Demande d'intervention de l'EPFLO pour le portage du bien de l'opération « 15 Rue Michel Bléré »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.324-1 et suivants, R.213-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 juillet 2008 portant adhésion de la commune à l'Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise et Aisne (EPFLO),

VU les statuts de l'EPFLO des territoires Oise et Aisne,

VU l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise, Pôle d'évaluation domaniale, en date du 2 septembre 2025,

CONSIDERANT l'ambitieux projet de construction de la médiathèque municipale impliquant la rénovation de l'Orangerie et du Château, et la création d'une salle d'action culturelle pouvant accueillir jusqu'à 600 personnes,

CONSIDERANT la volonté de compléter ces équipements par la création d'un pôle d'activités économiques dans les bâtiments voisins du château,

CONSIDERANT la maîtrise foncière communale sur l'ensemble des biens nécessaires à ce projet, hormis le bien sis 15 Rue Michel Bléré,

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de maîtriser, à terme, le bien sis 15 rue Michel Bléré pour la réalisation de son projet,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, afin de permettre la maîtrise foncière par l'EPFLO, de conclure une convention d'intervention foncière,

CONSIDERANT la présentation faite lors de la Commission « Développement du Territoire et Environnement » en date du 25 septembre 2025,

Il est rappelé que :

La commune de Lamorlaye porte un projet ambitieux de construction d'une médiathèque municipale impliquant la rénovation patrimoniale de l'Orangerie du Château avec la remise en état de la toiture et des façades afin de retrouver le volume intérieur original.

Le projet prévoit également la création d'une extension de la médiathèque pour une salle d'action culturelle qui comptera 200 places assises, avec des gradins escamotables, et la possibilité d'avoir 600 places debout.

Ce projet reflète une implication dans le développement d'une politique culturelle de qualité et répond à l'évolution de la commune de Lamorlaye.

La médiathèque aura pour vocation de rayonner sur le territoire de l'Aire Cantilienne et de l'Oise et sera résolument orientée vers les usagers.

Couplé avec ce nouvel équipement, la commune souhaite mettre en place un véritable pôle d'activités commerciales dans les bâtiments composés de la longère et du pavillon sis 15 rue Michel Bléré.

Le projet serait de créer une offre composée de restaurants et d'hébergements hôteliers permettant aux personnes qui fréquenteront la salle de spectacle de poursuivre leur soirée.

Cette acquisition permettrait d'éviter d'éventuels conflits d'usage (pavillon enclavé) et de restituer une partie des dépendances initialement rattachées au château en supprimant la clôture qui a été érigée par les anciens propriétaires du site.

Cette propriété (parcelles BX 425 et 431) de 413 m² de superficie se compose d'un pavillon d'environ 160 m² de surface de plancher et d'un jardin clos, estimés au total par le Pôle d'Évaluation Domaniale à 600 000 €.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Nicolas MOULA, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

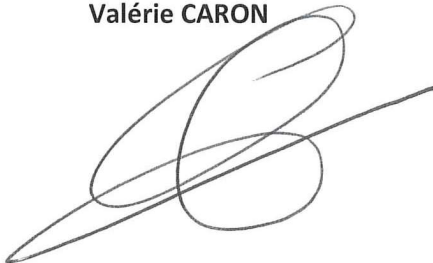
À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** la commune de Lamorlaye à solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise et Aisne (EPFLO) en vue d'assurer la maîtrise foncière, l'acquisition et le portage de l'opération dénommée « 15 Rue Michel Bléré », précisée dans le plan figurant en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la présente délibération, notamment le projet de convention de portage foncier ci-après annexé et dont les conditions principales seront :
 - Un portage d'une durée de 5 ans,
 - Une enveloppe d'acquisition foncière maximale de 600 000 € sous réserve d'un avis de France Domaines compatible,
 - Une enveloppe globale d'engagement pour cette opération de 640 000 €,
 - Un engagement par la commune, ou tout opérateur qu'elle désignerait et la remplacerait, au rachat des biens acquis par l'EPFLO au terme du délai de portage, au prix de revient assorti des frais d'ingénierie et d'actualisation de l'EPFLO,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à valider les acquisitions menées par l'EPFLO dans le périmètre de l'opération visé précédemment et dans le respect de l'enveloppe d'acquisition mentionnée précédemment.

LE REGISTRE DÛMENT SIGNÉ,
POUR COPIE CONFORME.

La secrétaire de séance

Valérie CARON



Le Maire

Nicolas MOULA

